



BPJEPS ASEC

SPÉCIALITÉ "ANIMATEUR"

MENTION "ANIMATION SOCIO ÉDUCATIVE OU CULTURELLE"

Formation en alternance -diplôme de niveau IV

RNCP 28557-Ministère des Sports, des jeux olympiques et paralympiques
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/28557/>

DURÉE ET LIEU

Dates : 29 Septembre 2025 - 03 juillet 2026

Durée : 630 h en centre - 700 h en structure

- Parcours aménagé selon résultats du positionnement et situation de handicap.

Lieu :

MFR-CFA LA ROCHE DU TRESOR
18, rue du Couvent
25390 Orchamps-Vennes

COÛT PAR PARTICIPANT

Formation possible pour les salariés, et les personnes en contrat d'apprentissage.

Formation gratuite et rémunérée pour les demandeurs d'emploi et les salariés en contrats d'apprentissage

Autres statuts : devis sur demande

Pension complète : 110 € par semaine

Demi-pension : 30€ par semaine

RESPONSABLE DE L'ACTION/CONTACT

Responsable de l'action : MEIGNIER Sylvain

Référent du cursus : MEIGNIER Sylvain

Pour toute information :

formation@rochedutresor.com

03 81 56 04 05

EMPLOIS ET DÉBOUCHÉS

- animateur(trice) d'ACM
- Collectivités territoriales
- Toutes structures promouvant l'animation socio-culturelle, vers tous publics

la roche du trésor

PUBLICS, PRÉREQUIS, MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS, OBJECTIFS, CONTENU

Prérequis :

- Apprenti : de 16 à 29 ans révolus ou 15 ans min pour les jeunes ayant suivi un cursus complet de 3ème.
- Stagiaire Formation Continue : Pas de prérequis.
- Accessibilité aux personnes en situation de handicap compatible avec l'exercice du métier, sans limite d'âge (prendre contact avec martine Chopard - référente handicap 0381560405).

Conditions d'admission :

- Être titulaire d'une attestation de formation au secourisme
- Justifier d'une expérience professionnelle ou non professionnelle d'animateur d'une durée minimale de 200 heures ou être titulaire d'un BPJEPS, CQP Animateur Scolaire, BAPAAAT, CPJEPS, BAADF, BAFA, BAC PRO Service de proximité et de vie locale, BAC PRO ou BP (toute option) du ministère de l'agriculture.
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour un délit référencé à l'article L212-9 du Code du Sport
- Dossier d'inscription complet et entretien avec un membre de l'équipe obligatoire
- Satisfaire aux obligations liées au statut (demandeur d'emploi, contrat d'apprentissage, salarié en formation)

Modalités et délais d'accès :

- Apprenti : entretien et positionnement
- Stagiaire Formation Continue : entretien individuel, positionnement, obtention d'un financement (Employeur, OPCO, Pôle Emploi, ...)
- Entrée possible en cours de formation

OBJECTIFS :

- Être capable d'exercer en autonomie son activité d'animation en utilisant un ou des supports techniques dans le champ des activités éducatives, sociales et culturelles et dans la limite des cadres réglementaires.
- Assurer la sécurité des publics dont il a la charge.
- Développer les actions s'inscrivant dans le projet de la structure.

www.mfr-rochedutresor.com



MODALITÉ PÉDAGOGIQUES :

- Alternance Entreprise - MFR
- Pédagogie "intégrative" et active s'appuyant sur le vécu professionnel, des travaux de groupe, des cas concrets, des travaux pratiques, des visites sur le terrain, un accompagnement individualisé.
- Moyens pédagogiques : salle informatique équipée, tablette multimédias, cuisine pédagogique, partenariat avec des professionnels.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- Contribuer au fonctionnement d'une structure
- Concevoir un projet d'animation
- Conduire un projet d'animation
- Evaluer un projet d'animation
- Organiser gérer et évaluer les activités
- Encadrer un groupe ou une équipe dans le cadre des activités de la mention
- Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs
- Situer son activité d'animation dans un territoire
- Maîtriser les outils et techniques des activités dans la champ de la mention
- Conduire des activités d'animation

SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION :

SUIVI DE L'ACTION :

- Par le responsable de formation
- Emargements, entretiens et bilans individuels, évaluations des compétences, conventions, livret d'alternance, certificat de réalisation.

COMPÉTENCES VISÉES

- bloc de compétences 1 (BC 1) : concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- bloc de compétences 2 (BC 2) : valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation
- bloc de compétences 3 (BC 3) : concevoir, conduire, en sécurité et évaluer, des séquences d'animation et des séances d'activités, culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure
- bloc de compétences 4 (BC 4) : organiser et encadrer le « vivre ensemble » avec les publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle.

EVALUATION DE L'ACTION :

- Bilan collectif à chaque fin de session MFR
- Enquête de satisfaction individuelle à chaud et à froid.
- Indicateurs de résultats tous statuts confondus :
Taux de présentation session 2024 : 100%
Taux d'obtention de la certification session 2024 : 87,5%
<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accuei>